

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT

**AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE**

En remplacement d'une assemblée publique de consultation
concernant le projet de règlement vc-456-20

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro VC-456-20 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro VC-434-13 »

AVIS PUBLIC est donné que, dans le contexte de la pandémie du COVID-19 (coronavirus) et en vertu de l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite.

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Le projet de règlement no. VC-456-20 est soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents s'y rapportant peuvent être consultés sur le site internet en suivant le lien :

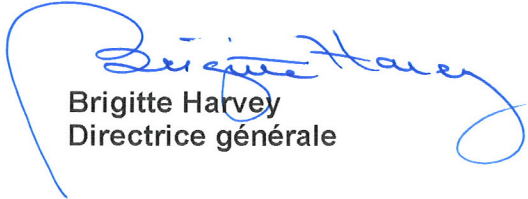
<http://www.ville.clermont.qc.ca/fr/ville/conseil-de-ville/avis-publics>

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement **jusqu'au 28 octobre 2020 à 17 h** de la manière suivante :

- Par la poste, à Ville de Clermont, 2 rue Maisonneuve, Clermont, Qc G4A 1G6
- Par courriel à l'adresse : info@ville.clermont.qc.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel avec nous à : info@ville.clermont.qc.ca



Brigitte Harvey
Directrice générale